DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1008 :
Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 - Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :
MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :
MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :
MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.

SERVICE COMMUNAL

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Affaire n°22/1008 : Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Le projet de Budget Primitif de la Ville de Saint-Pierre pour l'exercice 2023 peut se résumer ainsi :

I– LE BUDGET PRINCIPAL :

I–1- Les grandes masses :

Le projet de Budget Primitif 2023 s'équilibre en mouvements réels à la somme de **218 867 100 €, en léger recul (- 1%) par rapport à 2022** :

Section	Budget Primitif 2023		*Variation*	*Budget Primitif 2022*	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	90 277 100 €	41%	-8.7%	98 835 082 €	45%
Fonctionnement	128 590 000 €	59%	5.1%	122 315 000 €	55%
Total	**218 867 100 €**	**100%**	**-1.0%**	**221 150 082 €**	**100%**

Hors opérations financières liées à la gestion de dette et de trésorerie (- 8 M€), les dépenses d'investissement, s'agissant en particulier de l'effort d'équipement, restent stables.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles continuent de subir le contexte économique du moment marqué par une crise inflationniste amorcée en 2022.

I–2- Les recettes :

INVESTISSEMENT 80 497 100 € (-10.6%)

RECETTES	Budget Primitif 2023	%	Budget Primitif 2022	%	Variation %	Variation €
INVESTISSEMENT	**80 497 100**	**100%**	**90 060 082**	**100%**	**-10.6%**	**-9 562 982**
Dotations	4 800 000	6%	6 200 000	7%	-22.6%	-1 400 000
Subventions d'investissement	13 697 100	17%	12 740 082	14%	7.5%	957 018
Emprunts GAD	10 000 000	12%	18 000 000	20%	-44.4%	-8 000 000
Emprunts et dettes assimilés en capital	51 000 000	63%	50 000 000	56%	2.0%	1 000 000
Produits des cessions	1 000 000	1%	2 000 000	2%	-50.0%	-1 000 000
Participations et autres immob. Financières	0	0%	1 120 000	1%	-100.0%	-1 120 000

GAD : Gestion Active de Dette et de trésorerie.

Les recettes réelles d'investissement prévues sont en légère diminution (-2.2%) hors opérations financières liées à la gestion de dette et de trésorerie (- 8 M€) et restent dépendantes de l'emprunt.

Les dotations (FCTVA) ainsi que les cessions foncières sont en recul.

L'autorisation de souscription d'un emprunt maximal est fixée à 51 M€, mais ce plafond sera réduit significativement en cours d'exercice en fonction de la variation du fonds de roulement, de manière à respecter l'objectif d'un endettement maîtrisé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Enfin, les subventions d'investissement demeurent bien orientées à la faveur de la mobilisation des différents plans de relance (trans)nationaux.

structure des recettes d'investissement

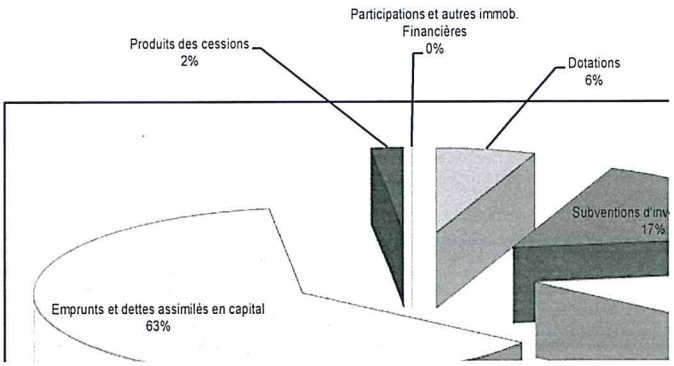

FONCTIONNEMENT 138 370 000 € (+ 5.6%)

RECETTES	Budget Primitif 2023	%	Budget Primitif 2022	%	Variation %	Variation €
FONCTIONNEMENT	**138 370 000**	**100%**	**131 090 000**	**100%**	**5.6%**	**7 280 000**
Produit des services	3 700 000	3%	3 935 000	3%	-6.0%	-235 000
Autres Impots et taxes	54 920 000	40%	51 370 000	39%	6.9%	3 550 000
Impots locaux directs	51 000 000	37%	47 500 000	36%	7.4%	3 500 000
Dotations et subventions	26 850 000	19%	25 685 000	20%	4.5%	1 165 000
Autres produits de gestion courante	700 000	1%	1 100 000	1%	-36.4%	-400 000
Atténuation de charges	1 200 000	1%	1 000 000	1%	20.0%	200 000
Produits financiers		0%		0%		0
Produits exceptionnels	0	0%	500 000	0%		-500 000

Les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation sensible (+ 5.6 %) à 138.4 M€ et demeurent dépendantes du dynamisme fiscal en raison de la structure des recettes courantes, dont les trois quarts sont de nature fiscale.

Structure des recettes de fonctionnement

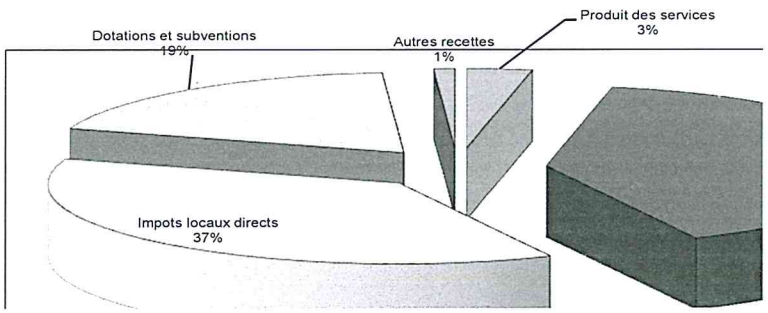

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Si le contexte économique dégradé par une forte inflation pèse sur les charges de la ville, les recettes demeurent dynamiques à l'instar de recettes de fiscalité indirecte, s'agissant en particulier de l'octroi de mer, en progression de + 6.9 %.

De même, s'agissant de la **fiscalité directe**, le produit attendu en 2023 des taxes foncières est estimé à 51 M€, en progression de + 7.4 % à pression fiscale constante (taux inchangés) portée par une revalorisation forfaitaire des bases indexée sur l'inflation.

Les perspectives d'évolution des recettes tarifaires et domaniales (produits des services) restent stables.

Enfin, les dotations (+ 4.5 %) continuent de bénéficier d'une péréquation nationale toujours favorable aux communes ultra-marines (Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) et d'une augmentation des compensations des exonérations fiscales décidées par l'Etat sur les impôts locaux (suppression de la taxe d'habitation et réforme des impôts de production).

I –3 - Les Dépenses :

FONCTIONNEMENT 128 590 000 € (+ 5.1%)

DEPENSES	Budget Primitif 2023	%	Budget Primitif 2022	%	Variation	Variation
FONCTIONNEMENT	**128 590 000**	**100%**	**122 315 000**	**100%**	**5.1%**	**6 275 000**
Fonctionnement courant des services	20 550 000	16%	19 374 000	16%	6.1%	1 176 000
Charges de personnel	88 800 000	69%	84 000 000	69%	5.7%	4 800 000
Contingents, subventions, indemnités	16 340 000	13%	15 741 000	13%	3.8%	599 000
Charges financières	1 900 000	1%	1 580 000	1%	20.3%	320 000
Charges exceptionnelles	500 000	0%	920 000	1%	-45.7%	-420 000
Dotations aux provisions	500 000	0%	400 000		25.0%	100 000
Dépenses imprévues		0%	300 000	0%	-100.0%	-300 000

La tension inflationniste observée tout au long de l'année 2022 continuera de peser les **dépenses de fonctionnement** dont la progression s'établit à + 5.1 % à 128.6 M€. Cette augmentation procède naturellement du réajustement de la masse salariale (+ 5.7 % à 88.8 M€) entamé lors du budget supplémentaire 2022.

structure des dépenses de fonctionnement

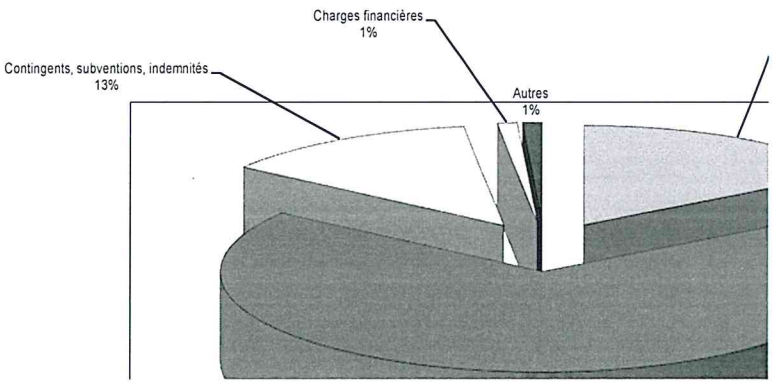

De même, le choc inflationniste impacte les frais généraux, en progression de + 6.1 %, au travers du budget de la restauration scolaire (+ 200 000 €) ou celui des consommations énergétiques et autres fluides (+ 125 000 €).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Notons par ailleurs des dépenses de fonctionnements supplémentaires liées au déploiement continu des actions de digitalisation au sein de l'administration et sur l'ensemble du territoire communal (infogérance du plan de numérisation des écoles pour 170 000 €, dispositif national Parcours Cybersécurité pour 110 000 €).

Une enveloppe de 115 000 € est également débloquée au titre financement de la seconde tranche du dispositif Action Cœur de Ville pour des actions d'animation et de dynamisation du cœur de ville.

Parmi les crédits ouverts du poste « contingents, subventions, indemnités », 244 000 € supplémentaires sont dégagés pour soutenir le secteur associatif et social (chapitre 657 y compris CCAS) dont l'enveloppe budgétaire est portée à 12.2.M€, tandis que plus de 300 000 € complémentaires serviront à honorer la participation financière obligatoires de la ville aux organismes publics (SDIS, SIDELEC).

Enfin, la forte remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers évoquée lors de l'examen du budget supplémentaire 2022 ainsi que lors du débat sur les orientations budgétaires 2023 requiert un réajustement des frais financiers à hauteur de + 320 000 €.

INVESTISSEMENT 90 277 100 € (-8.7%)

DEPENSES	Budget Primitif 2023	%	Budget Primitif 2022	%	Variation	Variation
INVESTISSEMENT	**90 277 100**	**100%**	**98 835 082**	**100%**	**-8.7%**	**-8 557 982**
Dotations reversées	700 000	1%	1 080 000	1%	-35.2%	-380 000
Emprunts et dettes assimilés en capital	9 075 000	10%	8 500 000	9%	6.8%	575 000
Emprunts GAD	10 000 000	11%	18 000 000	18%	-44.4%	-8 000 000
Equipement (études-acquisitions-travaux)	68 677 100	76%	68 505 082	69%	0.3%	172 018
Participations et autres immob. Financières	1 825 000	2%	2 500 000	3%	-27.0%	-675 000
Dépenses imprévues	0	0%	250 000	0%	-100.0%	-250 000

Représentant 41 % du budget, **les dépenses d'investissement** sont en recul **(-8.7% %)** en raison des opérations financières liées à la gestion de dette et de trésorerie dont le budget a été ramené à 10 M€. Les dépenses d'équipement y sont toujours prépondérantes.

structure des dépenses d'investissement

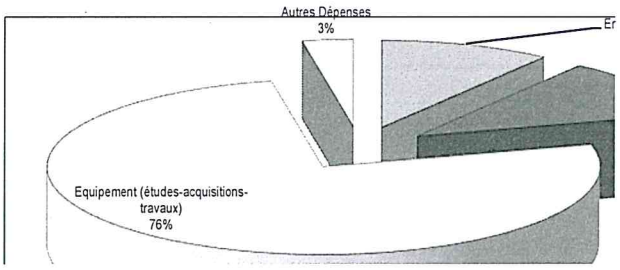

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Ainsi, **l'effort d'équipement** est maintenu à 68.7 M€ (+ 0.3%) et comprend, d'une part, les crédits de paiement de l'exercice issus des autorisations de programme votées, d'autre part, de nouvelles opérations d'équipement.

Bien que conforme à l'exécution du Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) décliné au travers des Autorisations de Programme votées, cet effort d'équipement devra néanmoins être ajusté à moyen terme pour tenir compte des capacités d'investissement de la ville détaillées lors des orientations budgétaires.

Les crédits de paiement ouverts en 2023 concernent essentiellement les opérations suivantes du PPI :

Opération	Libellé	Budget Primitif
16414001	CENTRE AQUALOISIRS ZAC OCEAN INDIEN	10 500 000.00
98640007	VOIRIE GENERALE (REGIE ET TRAVAUX EN ENTREPRISE)	6 650 000.00
10411002	COMPLEXE SPORTIF A LA RAVINE DES CABRIS	5 000 000.00
15020001	FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	3 140 000.00
10411001	REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS EL	3 100 000.00
19251001	CUISINE CENTRALE DE BOIS D'OLIVES	2 350 000.00
21822002	AMGT DU CENTRE BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS	2 200 000.00
96651001	RESERVES FONCIERES	2 170 000.00
23201001	NUMERISATION DE 17 ECOLES REP + DE SAINT-PIERRE	2 010 100.00
19251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON	1 710 000.00
07930002	ECONOMIE D'ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 700 000.00
14824001	RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES	1 631 000.00
06822006	INSTALLATIONS DE CAMERAS VIDEO & SECURISATIONS DIV	1 300 000.00
98251007	GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES STADES	1 170 000.00
98100001	REALISATION DE GROS TX DS LES ECOLES	1 000 000.00

Au final, le budget de l'exercice 2023 de la ville (budget principal) s'inscrit dans la nouvelle trajectoire financière détaillée lors du débat sur les orientations budgétaires et marquée par le choc inflationniste venant complexifier la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette maîtrise, au-delà de son objectif de consolidation des épargnes et de renforcement des fonds propres nécessaires au financement des investissements, s'avèrera néanmoins incontournable lorsque la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques voulue par l'Etat sera pleinement opérationnelle.

A ce titre, il est important de rappeler que la ville de Saint-Pierre figure parmi les collectivités n'ayant bénéficié **d'aucun dispositif national de soutien au secteur public local mis en place par l'Etat lors des crises successives observées depuis 2020.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

II– LE BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes) :

BUDGET ANNEXE DU PORT

Section	Budget Primitif 2023		*Variation*	*Budget Primitif 2022*	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	845 850 €		-28.1%	1 176 000 €	97%
Fonctionnement	52 150 €		67.4%	31 150 €	3%
Total	**898 000 €**	**0%**	**-25.6%**	**1 207 150 €**	**100%**

Le budget du port est arrêté à la somme de **898 000 €** (en mouvements réels).

Il est rappelé que le changement de mode de gestion de l'équipement portuaire décidé en 2021 (délégation de service public confiée à la SPL Opus en lieu et place de la régie avec autonomie financière) a affecté la structure budgétaire du budget annexe. Les investissements y sont prépondérants avec des crédits de paiements prévus à hauteur de 0.8 M€. La section de fonctionnement se limite aux charges d'amortissement des biens et aux charges financières.

Le financement de l'investissement est assuré essentiellement par l'emprunt dont l'autorisation maximale de souscription est limitée à 0.8 M€.

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Le budget annexe des pompes funèbres est équilibré à 12.000 €, exclusivement en section de fonctionnement.

Dans sa présentation consolidée incluant les budgets annexes, **le budget primitif 2023** de la ville s'élève à la somme de **219 777 100 €, en léger recul par rapport à 2022 (- 1.2 %), dont 69.4 M€ seront consacrés à l'effort d'équipement :**

BUDGET CONSOLIDE

Section	Budget Primitif 2023		*Variation*	*Budget Primitif 2022*	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	91 122 950 €	41%	-8.9%	100 011 082 €	45%
Fonctionnement	128 654 150 €	59%	5.1%	122 382 150 €	55%
Total	**219 777 100 €**	**100%**	**-1.2%**	**222 393 232 €**	**100%**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER le Budget Primitif de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2023 au niveau du chapitre.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU **BUDGET PRINCIPAL**	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	138 770 000.00	138 770 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	102 677 100.00	102 677 100.00
TOTAL DU BUDGET (3)	241 447 100.00	241 447 100.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **ANNEXE PORT**	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	98 000.00	98 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	845 850.00	845 850.00
TOTAL DU BUDGET (3)	943 850.00	943 850.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **ANNEXE POMPES FUNEBRES (SEPF)**	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	12 000.00	12 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0.00	0.00
TOTAL DU BUDGET (3)	12 000.00	12 000.00

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE ★ RÉUNION ★

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1008-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022